REGLEMENT PARTICULIER

22ÈME

RALLYE INTERNATIONAL DE BOURGOGNE

8 - 9 – 10 JUILLET 2011

RALLYE NATIONAL

1ER RALLYE V.H.C. DE BOURGOGNE

Chers amis,

Après 21 années, l'édition 2011 du Rallye sera pour tous un grand virage dans notre organisation avec une nouvelle équipe motivée par la réussite de cet événement.
Il y a un an déjà que tout le monde s'y affaire et ce sera seulement dimanche 10 juillet au soir que nous saurons si notre but est atteint .

Nous avons le plaisir de vous accueillir cette année encore dans un complexe hors normes pour une épreuve comme la nôtre : le **Parc des Expositions de Chalon sur Saône**.
Cette année sera ponctuée par plusieurs nouveautés :

•Une unité de lieu

➢Le Parc d'assistance sera installé à proximité du bureau du Rallye avec un retour entre chaque section d'étape à Chalon sur Saône.
➢Dans le parc vous pourrez vous restaurer et vous désaltérer *(avec modération)* à la buvette du Rallye.
➢Le parc de regroupement se situera autour du Parc des Expositions de Chalon sur Saône
➢Sur le parking de la Cave Coopérative de Buxy,que nous n'abandonnons pas, se situera un point dédicace où lors d'une halte de 10 mn vous pourrez être proches du public.

•Un nouveau timing

➢Vérifications administratives et techniques le vendredi 8 juillet uniquement de 15 à 23 h 00.
➢Départ le samedi 9 juillet à 9 Heures
➢Départ le dimanche 10 juillet à 9 heures

•Un nouveau parcours

➢Cette année la boucle du samedi comportera deux épreuves spéciales à faire deux fois.
➢Dimanche trois épreuves spéciales à faire deux fois dont, une nouvelle et une autre légèrement modifiée.
➢Soit un parcours total chronométré de 150 kms environ.

•Une nouvelle plaque.

Plus jeune, elle rassemble les Vignobles de la Côte Chalonnaise et la Ville de Chalon sur Saône. Mêlant les côteaux des vignobles à la Saône qui baigne Chalon, la Cathédrale Saint Vincent dont le Saint est le patron des vignerons qui veillera sur nous durant le week end, sans oublier le Pont de Bourgogne qui vous guidera vers vos spéciales chronométrées.

•Ce qui ne change pas

➢La convivialité Bourguignone.
➢Notre **soirée BISTRAUTO du samedi soir ,** cette année le thème sera le Brésil et les Brésiliennes .....
➢Notre remise des prix richement dotée suivie de son vin d'Honneur au Crémant Veuve Ambal notre partenaire depuis 22 années maintenant.
➢Nos Rallyes sont éligibles pour la Coupe de France des Rallyes Nationaux, la Coupe de France des Rallyes VHC, le Challenge Bourgogne Franche Comté, le Challenge Européen Police, le Challenge Pirelli, le jumelage avec le Critérium Jurassien (Suisse) VHC

Nous sommes tous des nostalgiques des années 80 et antérieures, pour cela 2011 sera aussi l'année du

1ER RALLYE V.H.C. DE BOURGOGNE

Nous souhaitons dores et déjà la bienvenue aux équipages de VHC qui seront nombreux pour marquer cette nouvelle page d'histoire de notre épreuve.

Le Comité d'Organisation du Rallye International de Bourgogne

SOMMAIRE

REGLEMENT DU 22ème RALLYE INTERNATIONAL DE BOURGOGNE **page 2**

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE page 3

ARTICLE 1 – ORGANISATION page 4

ARTICLE 2 – ASSURANCES page 7

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES page 7

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS page 7

ARTICLE 5 – PUBLICITE page 8

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES page 8

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE page 9

ARTICLE 8 – RECLAMATION – APPEL page 9

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS page 9

ARTICLE 10 – PRIX page 9

REGLEMENT DU RALLYE NATIONAL DE DOUBLURE DU 22ème RALLYE INTERNATIONAL DE BOURGOGNE **page 10**

ARTICLE 1 – ORGANISATION page 11

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS page 11

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS page 11

ARTICLE 10 – PRIX page 11

REGLEMENT DU 1ER RALLYE NATIONAL VHC DE BOURGOGNE **page 13**

ARTICLE 1 – ORGANISATION page 14

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES page 14

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS page 14

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS page 14

ARTICLE 10 – PRIX page 14

ANNEXES
Itinéraires – Horaires

22ème RALLYE INTERNATIONAL DE BOURGOGNE/COTE CHALONNAISE

8, 9 et 10 juillet 2011

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE ''ASA 71''

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements	Lundi 23 mai 2011
Clôture des engagements	Lundi 27 juin 2011 à minuit
Distribution du road-book (secrétariat rallye)	Samedi 2 juillet 2011(à partir de 7h30)

Reconnaissances

- **Le samedi 2 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**
- **Le dimanche 3 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**
- **Le jeudi 7 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**
- **Le vendredi 8 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**

Vérifications administratives (Parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2011 De 15h00 à 22h30
Vérifications techniques (Parc des Expos)	Vendredi 8 juillet 2011 De 15h15 à 23h00
Mise en place du Parc de départ	Vendredi 8 juillet 2011 à 15h00
1ère réunion du Collège des commissaires sportifs	Vendredi 8 juillet 2011 à 22h30
Publication des équipages admis et de l'ordre et heures des départs de la 1ère étape.	Vendredi 8 juillet 2011 à 23h30

SAMEDI 9 JUILLET 2011
Parc des Expositions

Départ 1ère Etape (1ère voiture)	9h00
Arrivée 1ère Etape (1ère voiture)	à partir de 16h26
Publication des résultats partiels provisoires de la 1ère Etape et ordre et heures de départ de la 2ème Etape	21h00

DIMANCHE 10 JUILLET 2011
Parc des Expositions

Départ de la 2ème Etape (1ère voiture)	9h00
Arrivée du Rallye (1ère voiture)- Podium	à partir de 15h59

Vérifications finales
Affichage du résultat final provisoire 30' après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.
Il devient définitif 30' après l'affichage du résultat provisoire.

Remise des Prix du 22ème RALLYE INTERNATIONALDE BOURGOGNE/COTE CHALONNAISE
A partir de 19h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **8-9 et 10 juillet 2011** en qualité d'organisateur Administratif le **22ème Rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise** doublé d'un Rallye National et d'un Rallye National VHC.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa **n° 29 du 24/03/11** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° 114 en date du 13/04/11**.

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Pierre VOARICK**

Bureau: BERTRAND Jacques, CHARLEUX Josiane, DAVID Patrice, GAUDIOT Hervé, JORDAN Aurélien, MOYA Armand, PROTHEAU Philippe

Membres : AMIOT Gérard, CALVET Denis, CHEMET Jérôme, CHEVALLIER Vivien, DESSERPRIX Philippe, ECHALLIER Séverine, GACON Eric, GAILLARD Loïc, KURZAT Daniel, LACROIX Jean-Jacques, LACROIX Jérôme, LESPAGNOL Cédric, MANNECHEZ Jerry, MATHEY Alain, MEUNIER Ernest, MICHON Elie, PINEAU Benoît, PROT François, SUDRAT Thierry, TALUSSOT Gérard, THOMASSET Laurent

Secrétariat du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise
3 Avenue Pierre Nugues
F71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone : 03.85.41.84.85 – 06.78.96.96.64
E-mail : contact@ribcc.com
Site : www.ribcc.com

Permanence du Rallye :

Association du rallye de la Côte Chalonnaise
3 Avenue Pierre Nugues
F71100 CHALON SUR SAONE
Téléphone : 03.85.41.84.85 – 06.78.96.96.64
E-mail : contact@ribcc.com

Du vendredi 24 juin 2011 au jeudi 7 juillet 2011 de 09 h 00 à 19 h 00
Ouverture exceptionnelle pour la distribution du road-book à partir de 07 h 30
les samedi 25 et dimanche 26 juin 2011

Permanence du rallye les 8,9 et 10 juillet au Parc des Expos à Chalon sur Saône

ORGANISATEUR TECHNIQUE

M. Pierre VOARICK
1 Rue du Clos de Montaigu – 71640 SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU

OFFICIELS

OBSERVATEUR FFSA	M. Jean-Michel PROUST	(1501/3537)

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIF

Président	M. Bernard DEMEUZOIS	(0407/1985)
Membres	Mme Christine POYEN	(0417/52820)
	M. Gérard SIMON	(0419/12017)
	M. Philippe DREAU	(0420/2281)
	M. Michel DURIX	(0404/14548)
Secrétaire	M. Eric GACON	(0403/9100)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	M. Gérard PLISSON	(0410/12983)
Directeur de course adjoint	Mme Maryse THOMAS	(0416/3123)
Adjoints à la Direction de course au PC	M. Patrick BEYLER	(0715/3618)
	M. Serge FREVILLE	(0419/27121)
	M. Joël JUGNIOT	(0419/6813)
Directeurs de course délégués départs ES	M. Pierre GUELAUD	(0413/15125)
	M. Alain GELY	(0414/1977)
	M. Jean-Louis LAURENT	(0413/3294)
Adjoints sur les ES	M. Pierre GODOT	(0413/23434)
	M. Jean-Michel CARRIER	(0414/12047)
	M. Jean-Marc GIRAUDON	(0404/20434)

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable	M. Martial LOBROT	(0403/114567)
	M. Bernard PEPIOT	(0417/1893)
	M. Jean-Paul LEGRAND	(0414/3935)
	M. Bruno DIVERT	(0412/40573)
	M. Claude BERNARD	(0420/47151)
Juges de faits	M. Eric TEMMERMAN	(0410/26388)
	M. Bernard DESGRANGES	(0402/111034)

Chargés des relations avec les concurrents

Responsable	M. Marc BRODUT	(0402/111034)
	Mme Aimée DUCHAINE	(0410/3292)
	Mme Brigitte DREAU	(0420/2282)
Médecin chef	M. Denis CALVET	

DELEGUES A LA DIRECTION DE COURSE

Secrétaire général du meeting	M. Elie MICHON	(0403/4766)
Affichage officiel	M. Thierry THOMAS	(0508/29392)
Responsable vérifications administratives	M. Serge FREVILLE	(0419/27121)
Vérifications techniques/publicité	M. Joël JUGNIOT	(0419/6813)
Parc Fermé, Podium	M. Gérard VAN DEN SANDE	(RACB/1055)
Parc d'assistance	M. Patrick GERDAY	(RACB/1906)
Voiture mise en place	M. Philippe PROTHEAU	(0403/17990)
Voiture tricolore	M. Jean-Paul BROSSARD	(0403/4763)
	Mme Lydie BROSSARD	(0403/170112)
Voiture info sécurité	M. Gilbert MERMET	(0515/34846)
Voiture damier	M. François MONATH	(1110/16146)
Responsable sécurité	M. Jacques BERTRAND	(0403/14532)
Chargé des relations avec la presse	à définir	
Classement, Informatique	Mr Daniel LAROCHE	
Responsable commissaires	Mr Hervé GAUDIOT	(0403/196643)
Transmissions radio	LVMC	
Désincarcération	ESC	
Speaker	M. Raymond GUINCHARD	(0408/9092)

1.2.P. ELIGIBILITE

- Challenge International Rallye Police
- Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté

1.3.P VERIFICATIONS

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :
Vendredi 8 juillet 2011 de 15h00 à 22h30, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les vérifications techniques auront lieu le :
Vendredi 8 juillet 2011 de 15h15 à 23h00, Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage RENAULT SODIRAC - 71100 CHALON SUR SAONE
Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 27 juin 2011 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum pour les 3 rallyes (International, national de doublure et VHC de doublure)

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1 100€**
- avec publicité **avant le 17 juin 2011:** **520€**
- équipage 100% ASA 71 : **475€**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (règlement en ligne, ou virement, ou espèces uniquement)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèques libellés au nom de ''Rallye International de Bourgogne'').

3.3P. Ordre de départ : Les concurrents du rallye moderne partiront **15 minutes** après le dernier concurrent VHC. Il ne sera pas fait de distinction entre concurrents du rallye international et concurrents du rallye national moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA
L'assistance sera autorisée au parc d'assistance **Rue Denis Papin à Chalon sur Saône.**

4.3.1.2P. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance. La bonne observation de ces prescription sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité des commissaires sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P. Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible à l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3m x 5m minimum) étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront éventuellement entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise représente un parcours de 435,100 kms.

Il est divisé en **2** étapes et **4** sections.
Il comporte **10** épreuves spéciales d'une longueur totale de 149,100 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3 : Le Puley 13,600 kms**
- **ES 2-4 : Chazeuil/Jambles 20,650 kms**
- **ES 5-8 : Saint Désert 8,450 kms**
- **ES 6-9 : Chazeuil/St Denis de Vaux 20,900 kms**
- **ES 7-10 : Saint Martin sous Montaigu 10,950 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Tous les concurrents devront impérativement se conformer, durant les reconnaissances, aux prescriptions du chapitre 6.2. du règlement standard FFSA

Le road-book ainsi que le carnet d'infraction et l'autocollant de reconnaissance seront remis à l'ouverture des reconnaissances réglementées (permanence du rallye à partir du 2 juillet). Cet autocollant devra être apposé en haut au centre du pare-brise. Le carnet d'infraction devra être rendu aux vérifications administratives.

6.2.5P. Durée : Les reconnaissances – et non les essais- seront autorisées :

- **Le samedi 2 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**
- **Le dimanche 3 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**
- **Le jeudi 7 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**
- **Le vendredi 8 juillet 2011 de 8h00 à 19h00**

Nombre de passages de reconnaissance autorisés : maximum 3

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasuble identifiée
- Chef de poste : chasuble identifiée

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Voir règlement National

RALLYE NATIONAL de DOUBLURE

DU 22ème RALLYE INTERNATIONAL DE BOURGOGNE/COTE CHALONNAISE

8, 9 et 10 juillet 2011

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE ''ASA 71''

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans ce règlement particulier sont en tous points identiques au règlement du 22ème Rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **8-9 et 10 juillet 2011** en qualité d'organisateur Administratif **un Rallye National de doublure du 22ème Rallye International de Bourgogne.**
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa **n° 29 du 24/03/11** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° 114 en date du 13/04/11**.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de doublure compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2011 (coefficient 3)
- Le Challenge du Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté 2011
- Pirelli Challenge

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. VOITURES AUTORISEES

Groupes N/FN, A/FA/"French Rally Cars", R , F2000, GT de série et Z.
Répartition des classes suivant règlementation FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (article 18 du Code Sportif International de la FIA).
Un classement spécifique laissant apparaître les seuls concurrents français sera établi pour comptabiliser les points de la Coupe de France.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH

	1 à 119 partants	120 partants et plus
1er	900€	1200€
2ème	600€	900€
3ème	350€	600€
4ème	200€	350€
5ème		150€

TOTAL : 3 200

GROUPES

	1 à 4 partants	5 à 9 partants	10 partants et plus
1er	260€	520€	520€
2ème			250€
3ème			150€

TOTAL : 6 x 920 = 5 520

CLASSES

	1 à 4 partants	5 à 7 partants	8 à 12 partants	13 à 17 partants	18 partants et plus
1er	520€	520€	520€	520€	520€
2ème		350€	350€	350€	350€
3ème			200€	200€	200€
4ème				150€	150€
5ème					100€

TOTAL : 23 x 1 320 = 30 360

CLASSEMENT FEMININ 1ère féminine : 300€

CHALLENGE GILLES MARIZY 1ère Renault : 200€

CHALLENGE TOM POUCE 1ère N1 : 200€

TOTAL GENERAL DES PRIX DISTRIBUABLES : 39 780€

Remise des Prix commune au Rallye Inter et au Rallye National.

Les prix en espèces sont cumulables.

Des coupes seront attribuées au classement scratch, groupes et classes, elles ne seront pas cumulables.

La remise des prix aura lieu le 10 juillet 2011 à partir de 19h00 au Parc des Expositions à Chalon sur Saône.

Prix et coupes ne seront remis qu'aux équipages se présentant au complet.

Il sera attribué 3 coupes aux commissaires par tirage au sort.

1er RALLYE NATIONAL VHC

DE BOURGOGNE

8, 9 et 10 juillet 2011

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"

REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans ce règlement particulier sont en tous points identiques au règlement du 22ème Rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASA 71** organise les **8-9 et 10 juillet 2011** en qualité d'organisateur Administratif le **1er Rallye National VHC de Bourgogne**.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le visa **n° 29 du 24/03/11** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA **n° 114 en date du 13/04/11**.

1.1P. OFFICIELS

Directeur de course délégué VHC	Mme Maryse THOMAS
Commissaires techniques responsable VHC	M. Bernard PEPIOT

1.2.P ELIGIBILITE

Le 1er Rallye National VHC de Bourgogne compte pour :

- Le Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté VHC 2011
- La Coupe de France des Rallyes VHC (coefficient 1)
- Le Challenge Rallye de Bourgogne/Critérium Jurassien(CH)

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye International de Bourgogne/Côte Chalonnaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 27 juin 2011 à minuit.**
3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : **420€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **840€**
- avec publicité **avant le 17 juin 2011 : 400€**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (règlement en ligne, ou virement, ou espèces uniquement)
3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèques libellés au nom de ''Rallye International de Bourgogne''.
3.3P. Ordre de départ : Les concurrents du rallye VHC partiront avant les concurrents du rallye moderne. Les concurrents du rallye moderne partiront 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques des Rallyes VHC et de la Coupe de France des Rallyes VHC.
Les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points au classement de la Coupe de France. (article 18 du Code Sportif International de la FIA).
Un classement spécifique laissant apparaître les seuls concurrents français sera établi pour comptabiliser les points de la Coupe de France.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages classés seront récompensés par des lots.

SAMEDI 9 JUILLET 2011 - 1ère ETAPE

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage E.S.	Kilométrage Entre CH	Kilométrage TOTAL	Temps Imparti	1ère voiture	Dernière voiture
1ère SECTION - PARC FERME CHALON - PARC DE REGROUPEMENT CHALON							
	Premier secteur:	Moyenne	15,00	km/h			
CH1	Sortie Parc Fermé Parc Expos CHALON		0,000	0,000		9:00	12:14
CH2	Entrée Assistance Rue Papin CHALON		1,000	1,000	00:04	9:04	12:18
PARC D'ASSISTANCE CHALON							
	Troisième secteur:	Moyenne	48,72	km/h			
CH3	Sortie Assistance Rue Papin CHALON		1,150	2,150	00:15	9:19	12:33
CH4	LE PULEY		40,600	42,750	00:50	10:09	13:23
	Neutralisation		0,150				
	Quatrième secteur:	Moyenne	48,14	km/h			
DES1	Départ ES LE PULEY		0,000	42,900	00:03	10:12	13:26
AES1	Arrivée ES	**13,600**					
CH5	CHAZEUIL		17,650	60,550	00:22	10:34	13:48
	Neutralisation		0,150				
	Cinquième secteur:	Moyenne	47,70	km/h			
DES2	Départ ES CHAZEUIL/JAMBLES		0,000	60,700	00:03	10:37	13:51
AES2	Arrivée ES JAMBLES	**20,650**					
CH6	Entrée Point Dédicace BUXY		31,800	92,500	00:40	11:17	14:31
POINT DEDICACE BUXY							
	Septième secteur:	Moyenne	44,22	km/h			
CH7	Sortie Point Dédicace BUXY		0,200	92,700	00:10	11:27	14:41
CH8	Entrée Parc regroupement CHALON		19,900	112,600	00:27	11:54	15:08
PARC DE REGROUPEMENT CHALON							
2ème SECTION - PARC DE REGROUPEMENT CHALON - PARC FERME CHALON							
	Neuvième secteur:	Moyenne	15,00	km/h			
CH9	Sortie Parc de regroupement CHALON		0,250	112,850	01:10	13:04	16:18
CH10	Entrée Assistance Rue Papin CHALON		1,000	113,850	00:04	13:08	16:22
PARC D'ASSISTANCE CHALON							
	Onzième secteur:	Moyenne	48,72	km/h			
CH11	Sortie Assistance Rue Papin CHALON		1,150	115,000	00:50	13:58	17:12
CH12	LE PULEY		40,600	155,600	00:50	14:48	18:02
	Neutralisation	0,150					
	Douzième secteur:	Moyenne	48,14	km/h			
DES3	Départ ES LE PULEY		0,000	155,750	00:03	14:51	18:05
AES3	Arrivée ES	**13,600**					
CH13	CHAZEUIL		17,650	173,400	00:22	15:13	18:27
	Neutralisation	0,150					
	Treizième secteur:	**Moyenne**	**44,02**	**km/h**			
DES4	Départ ES CHAZEUIL/JAMBLES		0,000	173,550	00:03	15:16	18:30
AES4	Arrivée ES JAMBLES	**20,650**					
CH14	Entrée Assistance Rue Papin CHALON		40,350	213,900	00:55	16:11	19:25
PARC D'ASSISTANCE CHALON							
	Quinzième secteur:	**Moyenne**	**21,60**	**km/h**			
CH15	Sortie Assistance Rue Papin CHALON		1,150	215,050	00:10	16:21	19:35
CH16	Entrée Parc Fermé - CHALON		1,800	**216,850**	00:05	16:26	19:40
		68,500				**7:26**	

DIMANCHE 10 JUILLET 2011 - 2ème ETAPE

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage E.S.	Kilométrage Entre CH	Kilométrage TOTAL	Temps Imparti	1ère voiture	Dernière voiture
3ème SECTION - PARC FERME CHALON - PARC DE REGROUPEMENT CHALON							
	Dix-septième secteur:	Moyenne	15,00	km/h			
CH17	Sortie Parc Fermé Parc Expos CHALON		0,000	0,000		9:00	11:14
CH18	Entrée Assistance Rue Papin CHALON		1,000	1,000	00:04	9:04	11:18
PARC D'ASSISTANCE CHALON							
	Dix-neuvième secteur:	Moyenne	44,28	km/h			
CH19	Sortie Assistance Rue Papin CHALON		1,150	2,150	00:15	9:19	11:33
CH20	SAINT DESERT		18,450	20,600	00:25	9:44	11:58
	Neutralisation	0,150					
	Vingtième secteur:	Moyenne	45,75	km/h			
DES5	Départ ES SAINT DESERT		0,000	20,750	00:03	9:47	12:01
AES5	Arrivée ES BUXY	**8,450**					
CH21	CHAZEUIL		24,400	45,150	00:32	10:19	12:33
	Neutralisation	0,150					
	Vingt et unième secteur:	Moyenne	45,38	km/h			
DES6	Départ ES CHAZEUIL/SAINT DENIS		0,000	45,300	00:03	10:22	12:36
AES6	Arrivée ES SAINT DENIS DE VAUX	**20,900**					
CH22	SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU		24,200	69,500	00:32	10:54	13:08
	Neutralisation	0,150					
	Vingt-deuxième secteur:	Moyenne	42,93	km/h			
DES7	Départ ES St MARTIN SOUS MONTAIGU		0,000	69,650	00:03	10:57	13:11
AES7	Arrivée ES St BERAIN SUR DHEUNE	**10,950**					
CH23	Entrée Parc de regroupement CHALON		39,350	109,000	00:55	11:52	14:06
PARC DE REGROUPEMENT CHALON							
4ème SECTION - PARC DE REGROUPEMENT CHALON - PARC FERME CHALON							
	Vingt-quatrième secteur:	Moyenne	15,00	km/h			
CH24	Sortie Parc de regroupement CHALON		0,250	109,250	00:40	12:32	14:46
CH25	Entrée Assistance Rue Papin CHALON		1,000	110,250	00:04	12:36	14:50
PARC D'ASSISTANCE CHALON							
	Vingt-sixième secteur:	Moyenne	44,28	km/h			
CH26	Sortie Assistance Rue Papin CHALON		1,150	111,400	00:50	13:26	15:40
CH27	SAINT DESERT		18,450	129,850	00:25	13:51	16:05
	Neutralisation	0,150					
	Vingt-septième secteur	Moyenne	45,75	km/h			
DES8	Départ ES SAINT DESERT		0,000	130,000	00:03	13:54	16:08
AES8	Arrivée ES BUXY	**8,450**					
CH28	CHAZEUIL		24,400	154,400	00:32	14:26	16:40
	Neutralisation	0,150					
	Ving- huitième secteur:	Moyenne	45,38	km/h			
DES9	Départ ES CHAZEUIL/SAINT DENIS		0,000	154,550	00:03	14:29	16:43
AES9	Arrivée ES SAINT DENIS DE VAUX	**20,900**					
CH29	SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU		24,200	178,750	00:32	15:01	17:15
	Neutralisation	0,150					
	Vingt-neuvième secteur	Moyenne	42,93	km/h			
DES10	Départ ES St MARTIN SOUS MONTAIGU		0,000	178,900	00:03	15:04	17:18
AES10	Arrivée ES St BERAIN SUR DHEUNE	**10,950**					
CH30	Entrée Parc Fermé - CHALON		39,350	**218,250**	00:55	15:59	18:13
		80,600				**6:59**	

PROGRAMME

Parution du règlement particulier	23 mai 2011	
Clôture des engagements	27 juin 2011	minuit
Distribution des road books	A partir du 2 juillet	7h30
Reconnaissances	2.3.7 et 8 juillet	8h00/19h00
Vérifications administratives Vérifications techniques	8 juillet 8 juillet	15h00/22h30 15h15/23h00
Parc de Départ	8 juillet	
Départ 1ère étape Retour 1ère étape	9 juillet 9 juillet	1ère à 9h00 1ère à 16h26
Départ 2ème étape Retour 2ème étape	10 juillet 10 juillet	1ère à 9h00 1ère à 15h59
Remise des prix	10 juillet	à partir de 19h00

Association du Rallye International de Bourgogne

Le Bureau

Président : Pierre VOARICK
Vice Président : Armand MOYA

Secrétaire Général : Jacques BERTRAND
Secrétaire Administratif : Josiane CHARLEUX
Secrétaire Technique : Hervé GAUDIOT
Trésorier : Patrice DAVID
Trésorier Adjoint : Philippe PROTHEAU

Membre associé Aurélien JORDAN

Les Commissions d'Organisation

Relations avec les collectivités locales et les riverains: Pierre Voarick / Patrice David
Sponsors / Communication/Produits dérivés : Patrice David/Philippe Protheau/ JM Jacquet
Relations presse : Pierre Voarick / Jean Marc Jacquet

Commission FFSA / Réglementation : Jacques Bertrand / Josiane Charleux / Hervé Gaudiot et Monsieur le Président de l'ASA 71

Logement / Hôtellerie : Sylvie Mellenotte / Claudine Barré

Buvettes / Brasserie : Séverine Echallier/ Jerry Manechez
Soirée Bistrauto : Séverine Echallier
Logistique terrain : Gérard Talussot / Loïc Gaillard / Luc Buliard / Philippe Protheau

Association du

Rallye International de Bourgogne

3 avenue Pierre Nugues - F 71100 CHALON SUR SAONE

www.ribcc.com

Mail : contact@ribcc.com Tel : + 33 (0)385 418 485

GSM : + 33 (0)678 969 664